

Chapitre II : ARCHEOLOGIE

1. L'Elephas primogenius.

Le cabinet de zoologie de l'université de Liège renferme quatre dents molaires, ainsi que des débris de mâchoire et de défense d'éléphant, trouvés à Cheratte²⁰.

Voici ce qu'en dit DEJARDIN²¹ :

"D'après M. SCHMERLING, ces fossiles proviennent de l'Elephas primogenius ; mais il n'admet pas que l'éléphant antédiluvien ait existé dans nos contrées.

Il a trouvé, dit-il, dans les cavernes des diverses localités de notre province, les restes reconnaissables de ce singulier animal ; mais ces dépouilles d'éléphant ne sont que des fragments du squelette brisé, souvent arrondis en tout sens ; par conséquent, ce sont des débris de cette espèce qui ont été apportés de loin.

Les dents ont été déposées dans les cavernes par la même cause qui y a amené le limon et ce qu'il contient, c'est-à-dire par le courant".

2. Le pont romain.

Dans une étude publiée en 1855, DEJARDIN²² nous parle d'un pont romain ayant existé à Cheratte :

"Il paraît ... que le village de Cheratte est d'une très haute antiquité. On en trouve la preuve dans l'existence d'un pont sur la Meuse vis-à-vis de Cheratte.

Ce pont, qui a donné son nom à Pontisse sur la rive gauche du fleuve, servait évidemment de communication entre les villes carlovingiennes de Jupille et Herstal. Il fut ruiné par Pépin-le-Bref ; Charlemagne en employa les débris pour construire le chœur de l'église de Herstal qui avait été commencée en 737 par S. Floribert, évêque de Liège. On voit à quelques-unes de ces pierres, les traces des agrafes qui les reliaient.

²⁰ Dans la colline dite "Grand-Sart", derrière l'ancienne église, dans un terrain évidemment formé de limon vaseux.

²¹ Jos. DEJARDIN, Recherches historiques sur la commune de Cheratte dans l'ancien pays du Limbourg, Liège, Carmanne, 1855, p. 7.

²² Jos. DEJARDIN, Op. Cit., p. 4.

FREMDER nous parle des vestiges d'un pont, à Cheratte :

*"En été, on aperçoit encore les fondements d'un vieux pont, le "Rouillé" ou "Rovillé-Pont", qui joignait Cheratte à la rive gauche"*²³.



Cheratte, le « Rouillé » ou « Rovillé-Pont »
(fondements du vieux pont en contrebas de la voie Mélard)



Le pont ne fut jamais reconstruit... Un passage d'eau lui succéda (voir p.76 à 78)
(Document aimablement prêté par Monsieur Joseph Josse, Secrétaire communal)

²³ FREMDER, La Meuse Belge, Liège, Renard édit., 1858, p. 283-284.

DEJARDIN fait de ce "Rovillé-Pont" les vestiges du pont romain. Avant lui, BOUILLE avait déjà effectué le rapprochement. Nous vous rapportons ici deux textes :

"Lorsque les eaux sont baissées, on en peut voir les fondemans, ceux d'alentour le nomment Rouillé Pont ; il y a au-dessus une ferme dite du bois Pontis. On remarque aussi que les pierres de l'église d'Herstal ont été ancrées, pour rendre le pont plus solide²⁴.

"Dans les eaux basses, on peut encore reconnaître, sur la rive droite, les vestiges de ce pont, les fondations d'une pile de deux mètres de longueur sur trois de largeur. Cet endroit se nomme "au rouillé pont" ou "rovillé pont". La tradition locale veut que ce pont ait traversé toute la campagne, parce qu'il y a cinq ou six siècles encore, disent les anciens de l'endroit, la Meuse baignait le pied de la montagne ; un fer de gaffe, trouvé dans le gravier près du château, en 1837, confirmerait-il cette tradition ?²⁵

Il est probable que DEJARDIN se soit inspiré de BOUILLE, mais où ce dernier aurait-il pu trouver son inspiration ?

BOUILLE aurait trouvé les sources de son information dans des récits du XIV^{ème} Siècle, chez JEAN D'OUTREMEUSE duquel nous pouvons lire en effet dans l'œuvre "Li Myreur des Histoires", les deux extraits suivants :

"Item, l'an CXXII sient cheaux de Tongre sour Mouse II ponts, assavoir unc devant Cheratte et l'autre devant Amain, et furent de pire.

"Item, l'an VIIC et XLV, vient Pepin en son palais de Jupilhe et y celebrat la fieste del Pasque. En chi temps, enssi com nos l'avons dit deseur, avoit II pons de pire sour Mouse : ly unc estoit à Cherat desous Lotringe, et l'autre à Amain ; mains li roy Pepin fist abatre cheli de Cherat et fist faire le crucefis del engliese di Herstal²⁶ de son grandèche.

La seconde œuvre de JEAN D'OUTREMEUSE, la "Geste de Liège", donne le même récit.

Bien des historiens mettent assez fréquemment en doute la véracité de certaines affirmations de JEAN D'OUTREMEUSE ; dans le cas qui nous préoccupe cependant, il semble que l'auteur ne nous ait pas communiqué un produit de son imagination, mais se soit inspiré d'une chronique latine du milieu du XIII^{ème}. Siècle, "Gesta abbreviata" probablement écrite par GILLES D'ORVAL.

C'est avec une précision de détails remarquable que la "Gesta abbreviata" nous renseigne sur la construction, ou plus exactement la reconstruction, en pierre, de l'église Notre-Dame

²⁴ R.P. BOUILLE, H.V.P.L., T. I, 1725, p. 43.

²⁵ J. DEJARDIN, Op. Cit., p. 4.

²⁶ La Licour.

(Herstal, La Licour), par Pépin de Herstal, qui aurait utilisé pour ce faire les matériaux d'un pont que les Romains avaient établi entre Cheratte et Chertal.

Voici des textes cités dans S.A.H.D.L., XIV, p. 287, Lg. 1903 :

"Tunc temporis²⁷ fecerunt duos pontes lapideos supra Mosam, unum in Carath, alium contra Amanium et eos causa fraternitatis spiritualis a beato materno suscepto pontes Treverenses nominarunt²⁸.

"Anno Domini 759. Pipinus rex celebravit pascha in Jopilia. Qui, destructo ponte lapideo in Ceretalle supra Mosam, de eisdem lapidibus edificavit domum et ecclesiam conventualem in honore perpetue virginis in villa Harstalium dicta et in eadem crucifixum statue sue collocavit...²⁹

COLLART-SACRE³⁰ donne de ce second texte la traduction suivante :

"En l'an 759 du Seigneur, Pepin roi célébra la Pâque à Jupille. Celui-ci, le pont de pierre à Chertal – ou Cheratte – ayant été détruit, édifia de ces mêmes pierres une maison et une église conventuelle en l'honneur perpétuel de la Vierge dans le village dit de Herstal et dans le même il plaça un crucifix de sa taille.

La tradition locale qui peut être recueillie à Cheratte se trouve ainsi reportée au milieu du XIII^e. Siècle, c'est-à-dire cinq cents ans après la destruction du pont.

Les chroniques situent donc la construction du pont vers l'an 100 PCN – nous verrons que l'étude des "vestiges" nous amène au même résultat – et sa destruction au milieu du VIII^eme siècle par Pépin le Bref.

COLLART-SACRE rapporte d'autres textes encore :

"L'an mesme (: 742 – 743) vint Pépin en son palais à Jupille sy y celebrat sa fieste del Pasque. En chi temps eussi Pipin fist abatre li pont de Charat et des pires quilh en oistat fist fondeir une engliese a Hestale et un palais royal et fist faire le crucifis del engliese de sa grandeche³¹.

"L'an 745, il y avoit deux ponts sur Meuse, un a Cheratte et l'autre à Amay et le roi Pepin fist abatre celui de Cheratte et des pierres en fist l'église de Herstal³².

²⁷ Ici : "Vers l'an 100 PCN". Ajoutons que TACITE lui-même parle de la construction d'un pont sur la Meuse par les Romains ».

²⁸ S.A.H.D.L. (op. cit.) d'après "Gesta abbreviata", dans la Chronique Liégeoise, édit. Bacha, p. 8.

²⁹ S.A.H.D.L. (op. cit.), d'après "Gesta episcoporum leodiensium abbreviata, dans Monumenta Germaniae Historica, SS, t. XXV, p. 130.

³⁰ COLLART-SACRE, Lb. Sg. de Herstal, Liège, Thone, 1937, T. II, p. 412.

³¹ D'après une chronique citée par F. HENAU, Naissance de Charlemagne, 4^{ème} édit., 1859, p 40.

³² D'après Ms dit Gossuart (n° 1152 p. 36), Bibliothèque de l'Université de Liège.

"Pépin ayant fait ruiner le pont de Cheratte, qui peut bien être celui dont les auteurs font mention en l'an 115, Charlemagne employa les matériaux de ce vieux pont à bâtir une église à Herstal en l'honneur de la Vierge ; il y fit placer un crucifix de la hauteur de sa taille³³.

Parmi les auteurs plus récents, nous pouvons citer DEL VAUX DE FOURON³⁴, et nous aurons ainsi fait une revue assez complète de ce que racontent tradition populaire, chroniques, et historiens :

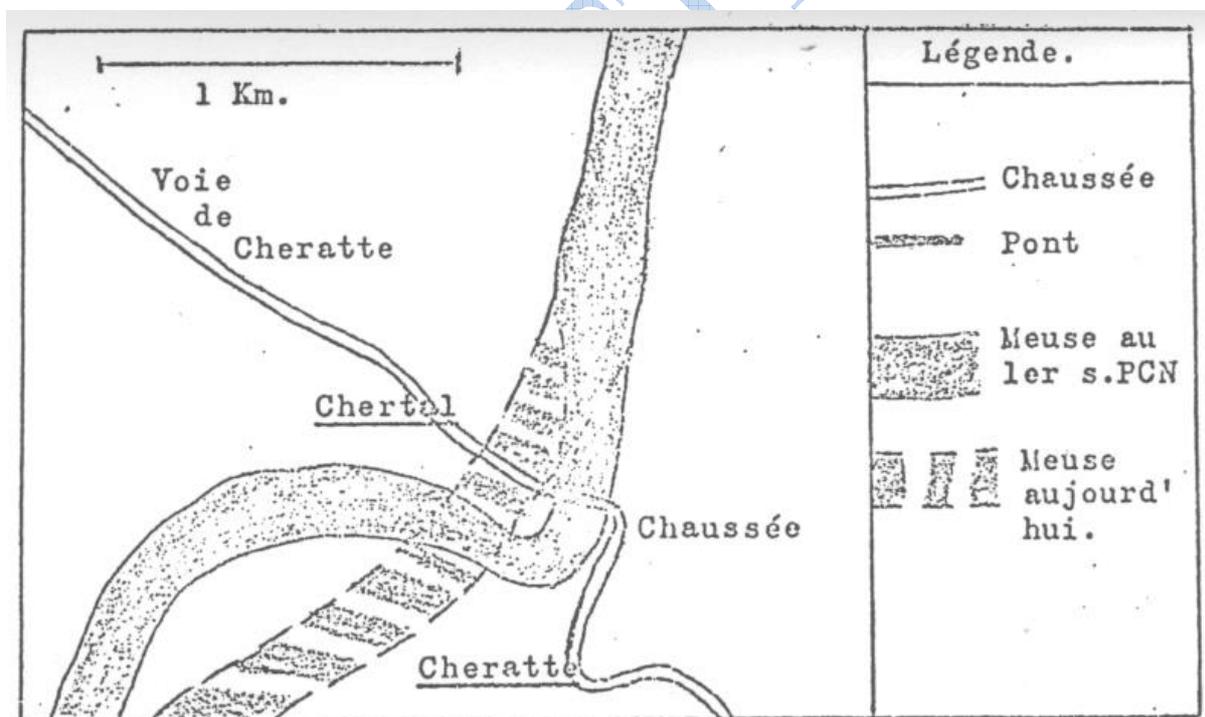
"Pépin fit ruiner le pont de Cheratte, sur la Meuse, qui aboutissait de ce lieu à Pontis.

"Charlemagne, son fils, employa les débris de ce pont à bâtir une église à Herstal. Lorsque les eaux sont basses, on en peut voir les fondements : on le nomme "Rouillé-Pont".

D'autres arguments que les textes viennent-ils appuyer la thèse de l'existence du pont romain ?

D'après Monsieur Linotte, la disposition de la vallée et des collines, de part et d'autre de la Meuse, ainsi que la voirie qui aboutit au fleuve indique l'endroit le plus favorable à l'établissement d'un pont. Cet endroit se situe au pied de la Voie Mélard, en face de Chertal.

Voici d'ailleurs un dessin inspiré par une reconstitution effectuée par Monsieur Linotte :



³³ d'après R.P. BOUILLE, *Op. Cit.*, t. I, p. 43.

³⁴ Henri DEL VAUX de FOURON, *Dictionnaire géographique de la province de Liège, part. I, rive droite de la Meuse*, Liège, Jeunehomme, 1341, p. 98.

Des vestiges découverts en 1935, lors de la rectification du cours de la Meuse semblent confirmer cette théorie. De plus, Monsieur Linotte a, en 1958, découvert des substructures importantes qui réunissent les critères d'une appartenance possible au pont.

Par ailleurs, la toponymie, elle aussi, parle d'elle-même.

"Pontisse" signifie "Tige du Pont" - "Tige" veut dire "route" - ; la "Chaussée", à Cheratte, est un nom qui désigne souvent d'anciennes voies romaines. Le "Tombeu", à Vivegnis, indique la présence d'un cimetière mérovingien, à l'instar de ce que l'on trouve le long des voies romaines.

Monsieur Linotte a donné des conférences dans lesquelles il exposait ses arguments. D'après une personne ayant assisté à l'une de ces conférences, le professeur aurait mis en lumière un fait particulièrement troublant : deux chaussées partant de Tongres atteignaient la Meuse, l'une à Amay, l'autre à Cheratte – d'après une reconstitution des voies anciennes de la région, le pont romain de Cheratte se trouvait sur la route romaine de Tongres à Trèves - ; or tant à Amay qu'à Cheratte on retrouve exactement les mêmes toponymes :

- "Vivegnis" et "Vieille vigne".
- "Croix-rouge" de part et d'autre.
(ce toponyme désigne l'emplacement d'une auberge pour soldats romains).
- nous pourrions en citer bien d'autres, mais nous nous contenterons d'en ajouter un troisième – qui est vraiment l'un des plus flagrants :

il s'agit de "Hermalle", que nous retrouvons près d'Amay et près de Cheratte (Hermalle sous Huy et Hermalle sous Argenteau).

Quels éléments pourrait nous fournir l'église de Herstal – La Licour, qui aurait été élevée à partir des pierres provenant de la destruction du pont ?

Nous allons essayer de reparcourir le chemin suivi par COLLART – SACRE, et, lorsque ce sera possible, nous le remettrons à jour.

Nous allons tout d'abord nous demander si certaines pierres de l'église proviennent bien du pont romain de Cheratte.

Dans l'église, du monument primitif, il ne subsiste plus que le chœur et le transept ; c'est donc vers ces deux parties de l'église que s'orientera notre examen.

Nous constatons sans peine que soubassements et angles de maçonnerie sont faits d'une pierre calcaire ; or, cette pierre calcaire n'existe pas à Herstal et ne saurait provenir que de Cheratte, ou à la rigueur d'Argenteau.

De plus, ces pierres – et nous pouvons le vérifier sur la photographie que nous proposons p.47 - portent des traces qui ne se justifient absolument pas par l'emploi qui leur est aujourd'hui conféré ; nous ne voyons pas très bien en effet ce que de tels plombages, alvéoles, entailles ou agrafes feraient dans les soubassements d'une église !

De toute manière, nous rejoignons ici l'extrait de DEJARDIN que nous avons cité p. 41 et 42 :

"...On voit à quelques-unes de ces pierres, les traces des agraffes qui les reliaient..."

De plus, - et cela aussi, nous pouvons le vérifier aisément ci-dessous, plusieurs pierres sont profondément érodées, ridées, creusées par l'eau ; or, il est impossible que ces pierres aient subi une pareille action, à l'endroit où elles se trouvent aujourd'hui.

Une seule des caractéristiques des pierres examinées - c'est-à-dire : calcaire, traces, érosion, - n'aurait guère été convaincante ; mais devant une telle convergence d'indices, il semble vraiment que nous pouvons conclure que ces pierres ne sauraient provenir que de la démolition d'un pont, d'une digue, ou d'une culée de la région Cheratte - Argenteau.



Soubassements de l'église Notre-Dame, Herstal – La Licour.

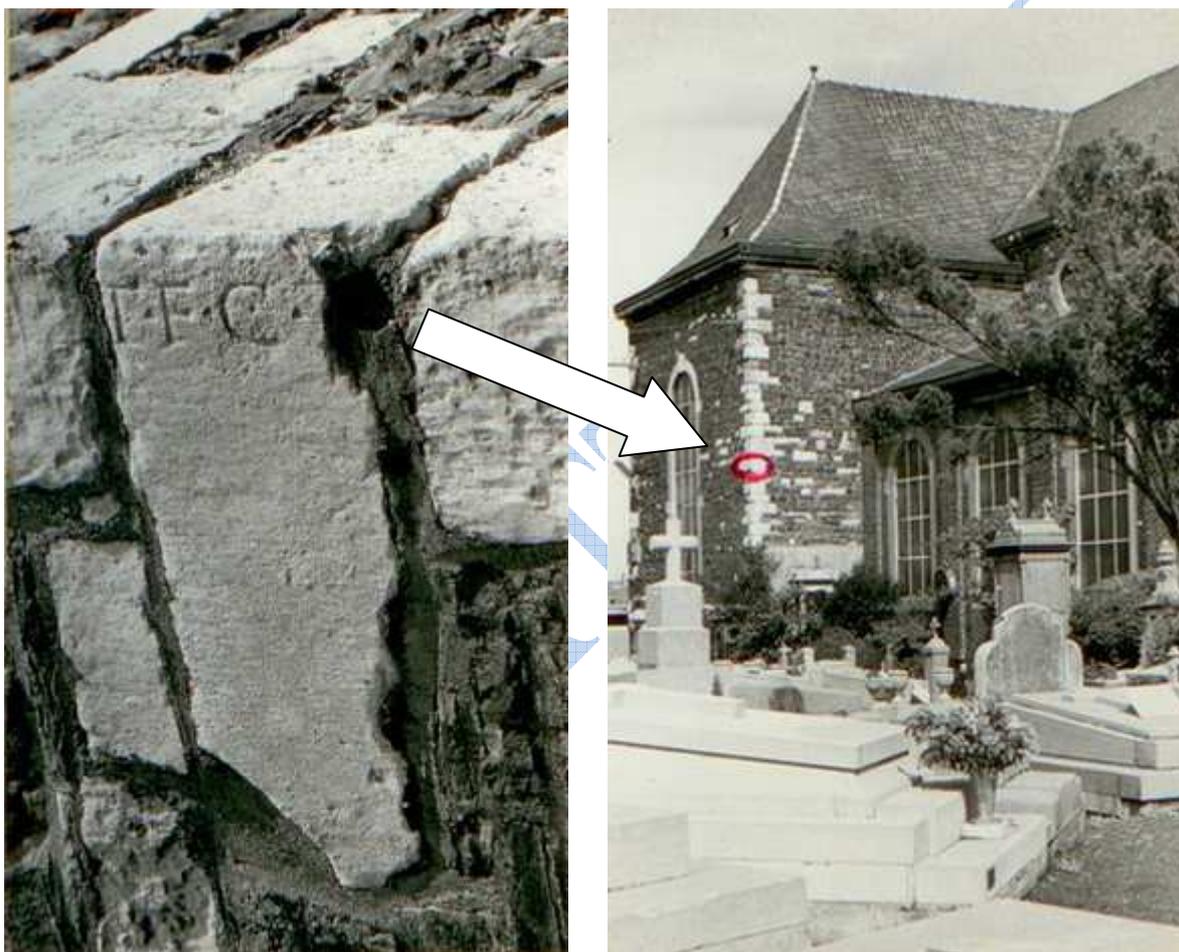
Ces pierres calcaires portent des traces qui ne se justifient absolument pas par l'emploi qui leur est aujourd'hui conféré ; nous ne voyons pas très bien en effet ce que de tels plombages, alvéoles, entailles ou agrafes feraient dans les soubassements d'une église ! (voir page 46)

Sur l'une des pierres examinées – voir photographie ci-dessous – nous remarquons une inscription :

Un blochet d'angle du transept Nord-Ouest présente trois caractères, trois lettres de grandes dimensions :

T.F.C.

C'est trois lettres ont les dimensions suivantes : 07 cm X 04 cm X 04 cm.



Quelle aide pourrait nous apporter l'explication de ces trois lettres ?

Nous observons en premier lieu que le point qui suit le "C" est plus espacé ; ceci indique que nous avons à faire à la fin d'une inscription.

Ensuite, nous remarquons que les deux barres horizontales du "F" sont sensiblement égales ; cette observation est assez capitale, puisqu'elle est le signe d'une graphie qui date avec certitude la pierre du Ier ou du IIème siècle de notre ère (précisément la seule époque pendant laquelle les Romains ont pu construire le pont à Cheratte).

Ceci dit, que signifierait l'inscription "T.F.C." ?

COLLART-SACRE remarque qu'une telle inscription correspond aux habitudes romaines ; nous n'avons qu'à penser par exemple à tout ce que les Romains marquaient et dataient du signe "V.C." ("ab urbe condita").

Et COLLART-SACRE cite alors un article de CROMHAIRE³⁵.

CROMHAIRE propose une signification pour les trois lettres "T.F.C.".

Nous remarquerons que cette tentative de traduction ne se base pas a priori sur l'existence d'un quelconque "Pont des Romains".

Selon lui :

"F.C." : signifierait "facere curavit", "facerunt curavit", "faciundum curavit".

"T" : appartiendrait :

- soit au "E.T." du "Ex Testamento" de nombreux textes,
- soit à un nom propre,
- soit à un titre.

L'explication du "F.C." par "facere curavit", "facerunt curavit", "faciundum curavit" nous semble satisfaisante. Par contre, il convient que nous réexaminions le commentaire du "T".

D'après le sens donné à "T" par CROMHAIRE, nous nous demandons si l'inscription "T.F.C." est l'inscription commémorative ou dédicatoire d'un pont, ou bien s'il s'agit tout simplement plus prosaïquement d'une stèle funéraire qui aurait été ramassée en quelque endroit et que l'on aurait fait servir, par hasard, de moellon. Or, il semble que nous devons écarter cette seconde supposition : le "T" a une grandeur de 7 cm ; et il faut bien reconnaître qu'une telle dimension ne serait guère normale dans le cas d'une inscription funéraire.

Mais alors, quel sens accorder à "T" ?

L'une des hypothèses de CROMHAIRE voyait en "T" la possibilité d'une appartenance à un nom propre.

C'est précisément dans ce sens que des personnes interrogées³⁶ nous ont dit que Monsieur Linotte aurait cherché. Le professeur aurait abouti à la conclusion suivante :

"T" serait l'initiale d'un Empereur romain ; les trois lettres gravées signifieraient dès lors :

"Trajanus Facere Curavit"

³⁵ CROMHAIRE, Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, 1906.

³⁶ Messieurs Beaujean et Sabaux entre autres.

Une telle inscription correspondrait parfaitement à la coutume romaine, et elle ferait remonter la construction du pont de Cheratte au règne de l'Empereur Trajan, soit de 98 à 117 après Jésus-Christ.

Remarquons que de telles dates correspondraient aux textes et chroniques dont nous avons parlé, et qu'elles s'accorderaient avec la graphie du "F" notamment qui – voir p. 39 - fait remonter l'inscription au premier ou au deuxième siècle de notre ère.

Nous terminerons l'étude du "Pont des Romains" de Cheratte en souriant devant l'anachronisme qui fait qu'aujourd'hui une inscription "Trajanus facere curavit" est gravée sur une pierre d'angle d'une tour de l'église de Herstal – La Licour.

« Trajanus Facere Curavit »

Pierre dédicatoire du pont des Romains, retrouvée en blochet d'angle du transept nord-ouest de l'église Notre-Dame de Herstal La Licour.

3. L'église de Cheratte.

a) L'ancienne église.

"L'ancienne église du lieu était le seul monument qui attestait que ce village a été peuplé depuis plusieurs siècles.

"C'était une structure ancienne, élevée sur un roc, qui ressemblait beaucoup aux masses uniformes que l'on construisait vers le 11^{ème} siècle³⁷.

De cette église, il ne subsiste pratiquement rien ; nous allons cependant essayer de nous en faire une image.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord reconnaître que nous avons joui d'une chance assez peu banale ; Monsieur Beaujean nous avait en effet signalé que les Archives du Royaume, à Bruxelles, conservaient un plan unique et précieux de Cheratte, daté du milieu du 15^{ème} siècle. Nous nous y sommes rendus et nous eûmes la surprise, agréable, de voir sur ce plan un dessin – fort petit – de l'ancienne église. Nous avons fait faire une photocopie de ce plan ; elle est d'ailleurs présentée dans ce travail.

³⁷ DEL VAUX DE FOURON, Op. Cit., p. 98.

Ensuite, nous avons agrandi le dessin de l'église, et c'est ainsi que nous pouvons présenter ci-dessous un dessin fort précieux de cette église aujourd'hui complètement disparue.



L'Eglise romane du XIème siècle, d'après une carte en élévation :

Archives Générales du Royaume à Bruxelles, Inventaires des cartes et plans manuscrits et gravés, n° 64, Vieille carte figurative du village de Cheratte et des lieux circonvoisins au pays de Dalhem, sans date.

Sur le dessin, nous remarquons déjà la présence de la très ancienne "Rue du Curé". Nous pouvons d'ailleurs comparer la reproduction avec celle du Plan Popp qui était présentée p. 31; la comparaison entre ces plans et la situation actuelle nous révèle qu'à la place où se dressait l'ancienne église, se trouve aujourd'hui le vieux cimetière.

Après avoir examiné le dessin, tournons-nous vers les descriptions qui furent faites à propos du bâtiment.

DEJARDIN, dans les recherches historiques que nous avons déjà citées nous apprend que l'abbé Fafchamps déclare dans son Grand calendrier de Herve pour l'année 1792 :

"le seul monument qui dépose que Cheratte est peuplé depuis plusieurs siècles, c'est une structure ancienne, élevée sur un roc, qui ressemble beaucoup aux masses uniformes que l'on construisait vers le onzième siècle"³⁸.

³⁸ J. DEJARDIN, p.4 des Recherches historiques déjà citées,

Remarquons que la phrase de l'Abbé Fafchamps (1792) a été reprise textuellement par DEL VAUX DE FOURON (1841) dans l'extrait que nous citons p.50

DEJARDIN, quant à lui, nous en donne d'ailleurs la description suivante :

"L'ancienne église de Cheratte était une construction romane du XI^{ème} siècle, remarquable par la pureté du style. Elle a été démolie en 1838, sous prétexte de vétusté. Cette église, assez large et très basse, avait beaucoup d'analogie avec la chapelle St-Lambert, à Herstal. Le chœur était si petit que, du banc de communion, on pouvait presque toucher à l'autel. La voûte en plein cintre était supportée de chaque côté par deux colonnes sculptées de 3 m. de hauteur. Deux de ces colonnes ont été utilisées comme piliers à une barrière de prairie à Chertal ; une troisième est placée dans le cimetière de Visé où elle sert de piédestal à une croix de mission".

"Le clocher était très pointu, les fenêtres rondes, petites et peu nombreuses, il n'y en avait que trois dans le chœur. La sacristie, très petite, était adossée au chœur, du côté gauche".

CEYSSSENS nous parle de la construction des églises de la région, à l'époque³⁹ :

"Jusqu'à l'an 1000, le bois seul avait été presque uniquement employé pour les églises, comme pour les constructions civiles. L'âge de la pierre commençait".

C'est Notger, qui, dans notre pays, l'inaugura ou au moins lui donna une forte impulsion par les nombreuses constructions en pierres qu'il érigea pour la défense et l'embellissement de la cité de Liège⁴⁰.

Le mouvement est imprimé, dit Kurth ; et à partir de Notger, nous voyons la pierre pénétrer victorieusement dans la construction de plus d'un sanctuaire rural⁴¹.

CEYSSSENS parle également des clochers :

"Jadis, leur aspect devait être... plus imposant ; ils dominaient en hauteur, en masse et en solidité, les modestes églises romanes qui semblaient s'abriter contre leur clocher et ils dominaient d'avantage encore les modestes maisons rurales en bois, torchis et chaume qui se groupaient dans leur voisinage".

"C'était comme une solide tour de forteresse ou comme un donjon de château transporté en pleine campagne".

"Et, de fait, cette tour c'était le donjon, la forteresse ou plutôt le refuge des paroissiens aux temps troublés que vivaient nos ancêtres du XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} siècles et encore aux siècles suivants".

³⁹ Abbé J. CEYSSSENS, Anciennes Eglises et vieilles Tours de Village, Ledeborg, de Vreese, 1924, p. 15 à 23.
Extrait du Bulletin des Commissions royales d'art et d'Archéologie.

⁴⁰ KURTH, Notger de Liège, Ch. X, Notger, second fondateur de Liège, p. 130 à 169.

⁴¹ KURTH, Ibidem, p.303.

"Ce n'est pas pour y pendre les cloches que les tours furent construites mais bien pour servir d'abri. Aussi, on ne trouve jamais pour les désigner, dans les anciens documents le terme "clocher", mais celui de "tour" qui implique l'idée de défense et de refuge".

De telles caractéristiques correspondent assez à l'aspect de l'église de Cheratte, même si ses dimensions étaient réduites, perchée sur son rocher.

Au reste, le rôle défensif n'était pas le seul que jouait le clocher : c'est lui qui renfermait les archives. Cela produisit même des difficultés :

A la fin du XVI^{ème} et au commencement du XVII^{ème} siècle, il y avait à Cheratte certains problèmes. Depuis bien longtemps, les plaids généraux se tenaient à Cheratte même, et le coffre aux archives de la cour de justice était placé en l'église, c'est-à-dire dans la tour de l'église de Cheratte. Entre 1560 et 1574, le siège des plaids fut transféré au hameau de St-Remy et le coffre aux archives déposé dans la tour de St-Remy ; les habitants de Cheratte-centre ne se privèrent évidemment pas de manifester leur mécontentement. Finalement, après 1622, ils obtinrent gain de cause et le coffre aux archives fut réintégré dans leur église.

Nous venons donc de nous former une certaine idée de ce que fut l'ancienne église de Cheratte. Mais, ne resterait-il aucun vestige témoignant de son existence ?

Nous nous sommes rendu au vieux cimetière, là où il y a à peine plus d'un siècle, se dressait encore l'église. Quelques pierres nous y ont apporté leur témoignage.

C'est ainsi que nous avons retrouvé dans le mur soutenant le vieux cimetière quelques pierres funéraires – assez abîmées malheureusement, et perdues sous le lierre - ; nous avons photographié l'une d'entre elles et nous la présentons page 54.

Sur la photographie du dessin de l'église qui figurait sur le plan du XV^{ème} siècle, nous apercevons – voir p. 51 – un escalier menant à l'entrée de l'édifice ; il passe au pied du mur dont nous venons de parler et nous l'avons photographié ; cette photographie se trouve page 55.



Eglise romane du XIème siècle : Pierre funéraire.



Eglise romane du XI^{ème} siècle : Escalier (déjà visible sur le plan de la p. 51)
(Remarquons à l'arrière-plan l'entrée du château de Cheratte).

Enfin, nous avons retrouvé le chronogramme suivant, gravé sur le pied d'un calice appartenant à l'église :

"Ego ecclesia curialis de Cheratte hunc
 "calicem sub rdo Petro Brassine pastore
 "et Dno Jacobo Godenne tutore
 "Deo Vero CrVCIfixoqVe VoVeraM (1737).

DEJARDIN nous apprend que lors de la démolition de cette église, il fut un moment question de conserver le chœur comme chapelle de cimetière ; mais un seul monument fut respecté par la pioche des démolisseurs : le caveau sépulcral construit par la famille de Saroléa. Plusieurs des membres de cette famille avaient été inhumés dans le caveau depuis 1673.

On l'ouvrit en juillet 1852 ; il était rempli de terre, de débris de cercueils et d'ossements ; on y dénombra six squelettes. On y trouva également de petits carreaux en terre émaillée en jaune, rouge ou noire, comme on en employait au XVII^{ème} siècle pour lambrisser les appartements ; enfin, six liards de Ferdinand, de Maximilien et de Henri de Bavière furent également recueillis dans le caveau. Ces objets rassemblés autour des six morts sont une bizarre coïncidence qui remet en mémoire l'obole que les païens disposaient près de leur défunt pour payer au batelier le passage de l'Achéron.

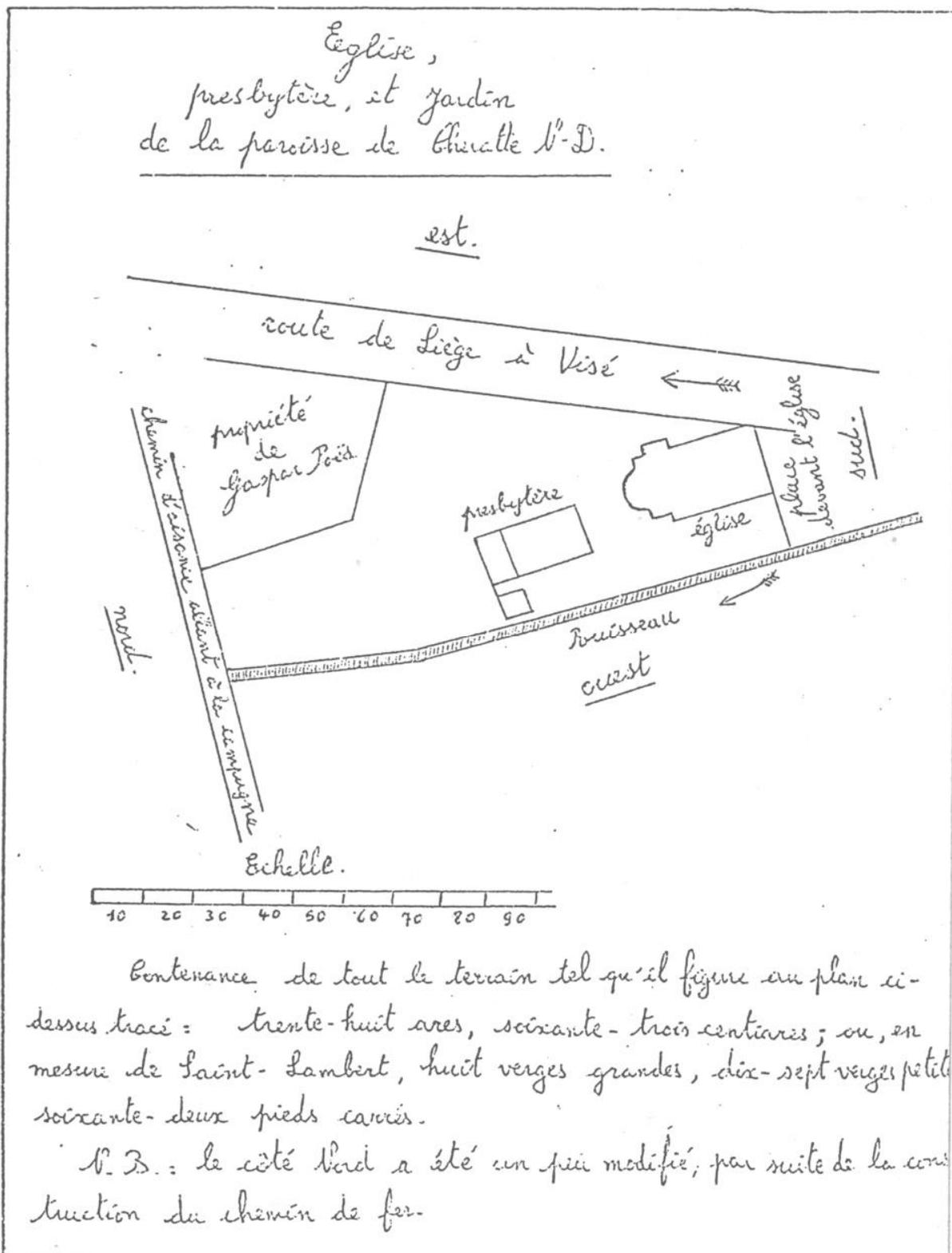
Selon DEJARDIN également, au sommet de la colline des Grands Sarts au pied de laquelle se trouvaient l'église et le cimetière, se serait élevé un ancien château, ayant appartenu aux ducs de Limbourg ; ce château lui-même aurait été approprié à l'usage religieux.

b) La nouvelle église de Cheratte-bas.

C'est à deux cents mètres environ de l'endroit où se dressait l'ancienne église, que fut posée la première pierre d'une nouvelle église.

La première pierre fut posée le 21 août 1834, sous le pastorat de Monsieur Pirson, prémissaire de l'église Sainte-Véronique en 1873, et décédé le 13 octobre 1874. L'église fut bénie le 23 février 1835. L'entrepreneur en a été Monsieur Chemon, de Liège, et l'entrepreneur Monsieur Jenotte, de Herstal, lequel, s'étant trompé dans ses calculs, fit une perte considérable, et fut conduit, dit-on, à la faillite. Le prix de la construction fut de seize mille francs⁴².

⁴² Renseignements trouvés dans le liber memorialis de la CURE de CHERATTE, feuille 10.



Nous reproduisons ici un plan de l'emplacement de la nouvelle église, trouvé dans le liber memorialis de la CURE de CHERATTE, année 1873, feuille 9. Le même liber memorialis nous apprend en outre que le maître-autel a été acheté, sous M. Mathieu, révérend curé, avec le produit d'une souscription faite dans la paroisse. Il en a été de même pour l'orgue, sous M. Bormans.

Le chemin de croix a été donné par Madame de Saroléa. Le quartier vicarial et la seconde sacristie ont été construits aux frais de M. Coenen. Enfin, le tableau du maître-autel a été peint par M. Crahay, de Liège ; les deux autres tableaux viennent de Tongres.

Nous avons signalé p. 39 que les inondations étaient fréquentes à Cheratte, avant la rectification du cours de la Meuse. 1850 fut l'année d'une terrible inondation, et l'église "fut visitée par les eaux de la Meuse, le pavé s'affaissa, et il fallut le relever⁴³".

Quel aspect offrait la nouvelle église ?

DEJARDIN nous dit dans ses Recherches, "la nouvelle église est une sorte de grange. La maison Commune est une bâtisse toute aussi disgracieuse ; ces deux édifices voisins s'élèvent le long de la route, hors d'équerre, comme au hasard. Non loin de là, dans un carrefour, on a placé une croix sur un piédestal provenant de l'ancienne église. Cette pierre est couverte de curieuses sculptures, monstres fantastiques aux têtes bizarres, et d'autres décorations."

Nous sentons percer chez DEJARDIN, la tristesse de penser qu'une église du XI^{ème} siècle, solide sur son roc, a été rasée pour être remplacée par une "sorte de grange", mieux située au centre de la Commune. Les photographies présentées à partir de la page 63 ????, sont là pour prouver que l'appellation "sorte de grange" n'était que trop justifiée ; mais nous étions au lendemain de la Révolution belge, et seul comptait le point de vue utilitaire, sans préoccupation artistique.

c) La nouvelle église restaurée.

Les Cherattois finirent par avoir la nostalgie d'une église "de style". Une occasion se présenta : en l'honneur du 75^{ème} anniversaire de la construction de l'église, naquit le projet de restaurer l'édifice bâti sans le moindre cachet artistique.

Fin septembre 1909, une circulaire fut distribuée à Cheratte. Nous reproduisons presque intégralement le texte de celle-ci, car elle retrace l'évolution des trois églises – ancienne, nouvelle, nouvelle restaurée – de Cheratte Notre-Dame ; nous y observons également la nostalgie de la disparition de l'ancienne église et de son remplacement par un édifice "utilitaire" :

"Cheratte, Septembre 1909.

"Aux Paroissiens de Cheratte Notre-Dame,

"Vers le milieu du XIII^{ème} siècle⁴⁴, non loin du château seigneurial de Cheratte, s'éleva une chapelle élégante, véritable bijou d'architecture du style roman le plus pur. Elle fut l'admiration des visiteurs qui ne cessèrent d'affluer dans notre paroisse. "Mais, hélas ! nous ne devons pas connaître sa beauté ni sa gloire. En 1834⁴⁵, cette

⁴³ CURE de CHERATTE, liber memorialis, feuille 10.

⁴⁴ Il s'agit de l'église du XI^{ème} siècle.

⁴⁵ En fait, voir p. 56, 1834 est la date de la pose de la première pierre de la nouvelle église.

chapelle médiévale tomba sous la pioche des démolisseurs, pour faire place à un temple plus vaste, mieux approprié aux besoins de la paroisse grandissante.

"1834 fut une année de pieuse générosité ; nos aïeux, pénétrés de leur devoir, n'hésitèrent pas : Cheratte devait posséder une église qui participerait d'avantage à la vie des familles qui, de père en fils, viennent s'agenouiller à la même place, y prier sur la même dalle.

"L'édification de la nouvelle église rencontra de vives sympathies et, avec un zèle infatigable, forts du dicton que "donner pour l'église, c'est prêter à Dieu", les Cherattois collaborèrent, chacun selon ses moyens, à l'œuvre sainte et bientôt Cheratte fut doté d'un nouveau temple.

"Mais il faut bien l'avouer, il ne présentait plus l'aspect archéologique de l'antique chapelle ; notre église ne revêtit qu'un cachet utilitaire. Devons-nous en imputer la faute à nos ancêtres ?

"Non, c'était là une des conséquences de l'état intellectuel et artistique de notre pays à cette époque. La Belgique venait de proclamer son indépendance, durement acquise au prix de vingt siècles de luttes héroïques contre le joug étranger ; il s'ensuivit ce qui est le cas des peuples jaunes : notre patrie s'efforça de prendre rang parmi les grandes nations industrielles et commerciales et forcément les lettres et les arts furent peu ou pas cultivés.

"Une prospérité étonnante devait être la fille des misères anciennes ; et, en effet, les soixante-quinze années qui viennent de s'écouler, ont été une ère de progrès économiques et industriels sans précédent et, heureusement après, le développement intellectuel artistique et religieux a marché de pair et Cheratte n'a pas tardé à suivre l'élan donné par le pays.

"Une tache gâtait l'ensemble si pittoresque de la commune, je veux dire l'église.

"Le temps – trois quarts de siècle – avait accompli son œuvre destructive : certaines parties de l'église menaçaient ruine et il fallait remédier à cet état de choses.

"Il se trouva un homme d'élite, au cœur généreux et à l'esprit artistique, qui conçut de fêter le LXXV^{ème} anniversaire de la construction de l'église d'une manière digne et touchante pour les Cherattois : il voulut faire de la masse sans beauté qu'était l'église, un temple plein de grâce digne de son aînée.

"Aucune difficulté ne rebuta notre Curé – car c'était lui l'auteur de ce projet grandiose – et lorsqu'on considère l'œuvre accomplie, on a peine à reconnaître aujourd'hui l'église d'hier⁴⁶.

"L'horloge qui, joyeusement, carillonne l'Angelus et les heures, nous invite à lever la tête ; la tour, du style Louis VIX le plus exquis, découpe dans les airs sa silhouette svelte et gracieuse. La façade nouvelle lui constitue une base aussi élégante que artistique, le tout clôturé d'un grillage en fer forgé des mieux ouvragés. Tout saisit à la fois le cœur et l'esprit d'admiration et de respect..."

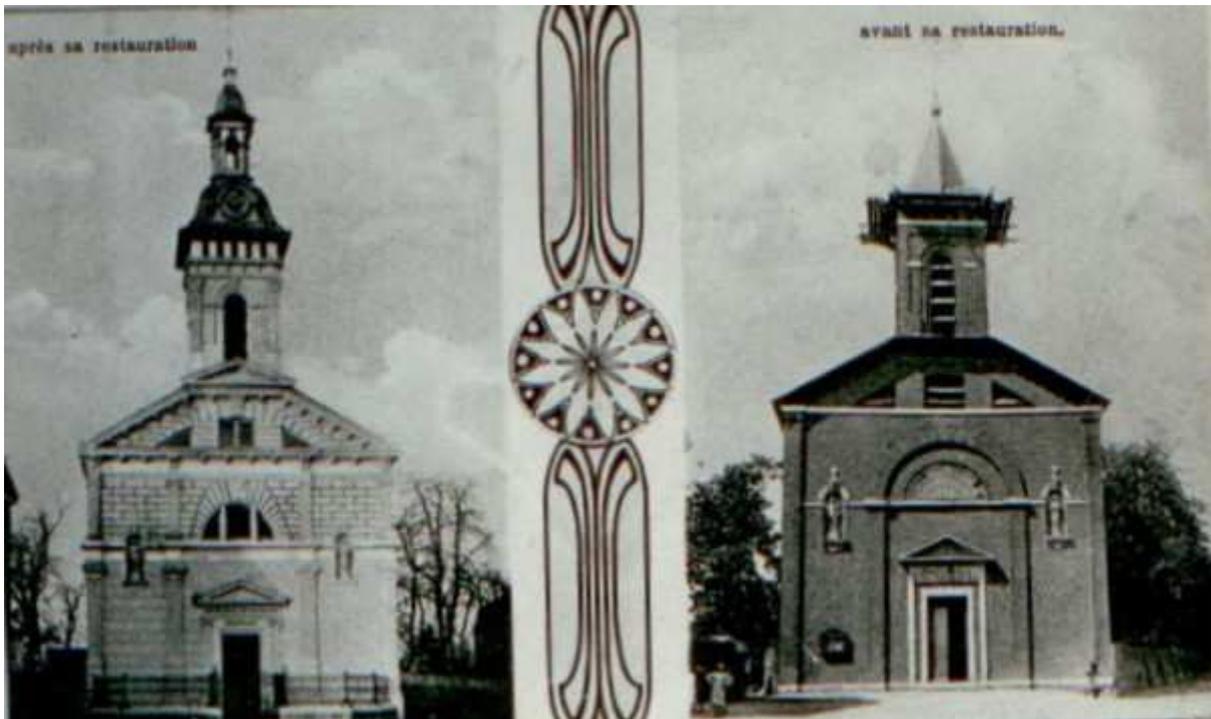
⁴⁶ Ce curé est le révérend Curé de Cheratte, M. Louis Hoefnagels, Chanoine-Prémontré

Les étapes dans la construction de la nouvelle église.

a) De 1838 à 1909



b) La restauration de la nouvelle église en 1909.



c) Vues actuelles de l'église de Notre-Dame de Cheratte





Les manifestations en l'honneur du 75^{ème} anniversaire eurent lieu le 21 Novembre 1909 ; elles trouvèrent un écho dans la "Gazette de Liège" et "Le pays de Visé" notamment ; voici un extrait du rapport de la manifestation, publié les 25 et 28 Novembre et 5 Décembre dans ces deux journaux :

"... On y célébrait, avec un éclat extraordinaire et dans l'unanimité, le LXXVème anniversaire de l'érection de l'église paroissiale de Notre-Dame et la récente restauration de ce temple qui succéda à une chapelle romane hélas tombée sous la pioche des démolisseurs.

"De la massive construction de 1834, dépourvue de grâce et déjà fort ravagée par le temps, M. le curé actuel Hoefnagel, chanoine-prémontré, résolut de faire sortir un édifice plus digne de sa haute destination et de l'importance de la commune.

"Il y a réussi. Revêtement en cimentag de tout l'extérieur, décoration intérieure, renouvellement des toitures, clôture de la façade par un grillage en fer forgé d'excellente facture, établissement d'une horloge à carillon, couronnement du sanctuaire par une jolie tour Louis XIV qui rappelle celle de l'abbaye du Parc, placement d'un calorifère : rien n'a été négligé de ce qui pouvait contribuer à l'embellissement et au confort de la vieille église coquettement rajeunie".

Les fêtes du 21 Novembre 1909 avaient eu un prologue ; la veille, en présence des membres du Conseil de fabrique, une pierre commémorative avait été placée à l'intérieur de l'église.

En voici l'inscription :

"L'an de grâce 1909
 Sous le Pontificat de S.S. Pie X pape
 Sous l'épiscopat de Sa Grandeur Mgr Rutten
 Evêque de Liège
 M. Louis Hoefnagels
 Chanoine-Prémontré
 Révérend Curé de Cheratte
 fit restaurer intérieurement
 et extérieurement cette église
 construite en 1834.

A notre Curé

Le Conseil de fabrique reconnaissant :

W. Gillon, A. Wilket, Paul Henry, Jos. Charlier, Gustave Decortis,
 P. Andrien, Bourgmestre.

Eglise Notre-Dame, Cheratte Bas.
Pierre commémorative (voir page 63)



d) Les cloches.

Dans le liber memorialis, feuille 41, nous pouvons lire les lignes suivantes, qui furent rédigées en 1873 :

"La tour de l'église est munie de deux cloches. La plus grosse, refondue en 1850, pèse 491 kilogrammes (un peu plus de 1000 livres). Elle a été bénite le 30 juillet 1850 par M. Stiels, curé-doyen de Visé, et porte cette inscription circulaire à la partie supérieure :

Dédiée à la S. Vierge Marie – Parrain M. J.B.P. Hyacinthe, baron de Saroléa de Cheratte – Marraine Madame B.A.C. Marie baronne de Saroléa de Cheratte, née Velez – M.H.B. Bormans, curé.

"L'autre a été refondue en 1865, et porte sur une de ses faces, cette inscription :

SaLUtant CIVes Cheratte noMen GenItrICIs DeI
Coenen, pastore.
Me fudit Lovanii Severinus Vanaerschot, 1865.

e) Les orgues.

Le même liber memorialis nous apprend en outre ce qui suit :

"L'orgue a été acheté à Bruxelles, chez M. Loret, avec le produit d'une souscription et de collectes organisées par M. Bormans, curé. Il contient les jeux et demi-jeux suivants :

| | |
|-------------------|------------------|
| <i>Cromhorn</i> | <i>Cornet</i> |
| <i>Trompette</i> | <i>Doublette</i> |
| <i>Fourniture</i> | <i>Nazard</i> |
| <i>Flûte</i> | <i>Bourdon</i> |
| <i>Prestant</i> | <i>Montre.</i> |

*Il y en a de plus mauvais ; il y en a beaucoup de meilleurs.
Il a coûté deux mille francs, et son placement date de 1852".*

Sous ce texte, une autre main a ajouté :

"Cet orgue après avoir rendu service pendant 36 ans fut vendu 1000 francs et remplacé par un orgue de 7000 francs construit par Mms Pereboom et Leysen facteurs d'orgues à Maestricht".

f) Remarque.

En 1872 fut créée une paroisse à Cheratte-Hauteurs ; cette paroisse prit le nom de Saint-Joseph ; M. Wilmet, ancien vicaire de Notre-Dame à Verviers fut son premier curé. Une chapelle fut élevée provisoirement, puis enfin une église ; ces constructions étant trop récentes, nous n'en parlerons pas dans cette partie réservée à l'archéologie, et nous nous reporterons à l'étude des paroisses de Cheratte.

4. Le château de Cheratte.

Gilles de Saroléa fut seigneur du ban de Cheratte par engagère (18 avril 1643) et par achat (10 mars 1644).

Ce fut l'un des premiers seigneurs de Cheratte ; jusqu'en 1643, en effet, à l'exception d'une courte période allant de 1560 à 1594, Cheratte n'eut d'autre seigneur que le comte de Dalhem, puis son successeur en 1249, le duc de Brabant.

En 1643, Gilles de Saroléa jeta les fondements d'un Château dont SAUMERY donne la description suivante ;

"Ce château est situé au pied des montagnes qui bordent la rive droite de la Meuse, dans un endroit où cette rivière s'en éloigne pour donner place à de riantes et fertiles prairies. Son premier abord n'offre qu'une vaste enceinte de murailles, qui du côté de la montagne renferme une Basse-Cour, accompagnée d'une autre cour plus petite, mais bordée de divers beaux bâtiments, dont le plus considérable est un gros corps de logis, flanqué de deux pavillons couverts en mansarde. Sa vue du côté de l'occident, est sur un grand et beau jardin, dont la première partie est une terrasse en boulingrins, soutenue d'un mur de pierre, au milieu duquel est un beau perron orné des figures de Jupiter et Junon, grandes comme nature, avec chacune un lion à ses pieds. Le jardin où il conduit est carré, orné d'ifs taillés en pyramides et en palissades festonnées ; son centre est marqué par un beau bassin de pierre, destiné à recevoir un jet d'eau. Le jardin entièrement fermé de murailles, communique par une grille de fer

à un autre jardin fermé de même, qui présente d'abord en face une large allée en pelouse, terminée par une deuxième grille qui la sépare d'une allée de marronniers

qui traverse une grande prairie ; tous ces objets placés sur une même ligne, forment un coup d'œil aussi étendu que varié. L'allée en pelouse du second jardin est bordée de petits bosquets d'arbres fruitiers, fermés en symétrie par des haies basses qui s'appuient des deux côtés à de belles allées de charmille, qui se communiquent par des traverses ornées de deux beaux berceaux doubles et couverts de verdure. L'allée de la droite, ouverte d'espace en espace, forme une espèce de portique dont la vue s'étend sur un grand potager, enfermé dans la même enceinte de murailles, qui sont partout garnies de très beaux espaliers.

"Ce château, siège de la Seigneurie du ban de Cheratte, Barchon et Saint-Remy, est aujourd'hui possédé par Madame de Clercx, douairière de Saroléa, comme usufruitière (- : en 1744 -). Cette dame a pour successeur Monsieur son fils, Chanoine Tréfoncier de la très illustre cathédrale de Liège, à qui la propriété de ladite Seigneurie est dévolue dès à présent⁴⁷".

Dejardin apporte quelques précisions aux données de Saumery⁴⁸ :

C'est sur la rive gauche de la Meuse, selon Dejardin, à l'endroit dit "à la digue", vis-à-vis des allées dont parle Saumery, que se seraient trouvées les écuries et les remises du château.

Le pilori, signe représentatif du droit de justice, était placé près de la porte d'entrée du château ; c'était une colonne en pierre, supportée par trois degrés, au centre de laquelle était rivée la chaîne qui portait le carcan.

Dejardin rapporte que derrière le château, était planté "li Bai âpe⁴⁹", énorme charme qui était peut-être, comme le poirier de Dalhem, un symbole des droits seigneuriaux.

On remarque encore aux fenêtres du château quelques vitraux peints, représentant les armoiries de la famille des Sarolea et ses quartiers.

Signalons aussi les grandes briques réfractaires aux armes de Liège, de Georges d'Autriche, de Gérard de Groesbeeck, ... qui décorent une cheminée.

L'aspect du Château se modifia par la construction de la route Liège-Visé : on a démoli le corps de logis de derrière dans lequel s'ouvrait une porte d'entrée surmontée d'une pierre portant les armoiries de Gilles de Saroléa, de Catherine Piroulle, sa femme, et la date de 1643.

⁴⁷ SAUMERY, *les Délices du Pays de Liège*, 1744, T. IV, p. 53.

⁴⁸ DEJARDIN, *Op. Cit.*, p. 11.

⁴⁹ Le bel arbre (en wallon)

Dans le parc, des pierres portent encore le blason des Saroléa ; nous pouvons observer, sur les photographies présentées ci-après, que l'un de ces blasons a été martelé pendant la période française.

Parc du château de Cheratte (blasons).



" ...On a démoli le corps de logis de derrière dans lequel s'ouvrait une porte d'entrée surmontée d'une pierre portant les armoiries de Gilles de Sarolea, de Catherine Pirouille, sa femme et la date de 1643... "



Ce blason de la famille de Sarolea (déjà présent dans les premières pages) diffère légèrement du blason - écartelé – primitif de Gilles de Sarolea que nous pouvons observer ci-avant.

Le Château de Cheratte. (vu de la Rue de Visé)



Le Château de Cheratte. (vu du parc)



Ce château est aujourd'hui l'infirmerie du Charbonnage du Hasard. Nous pouvons observer un début d'envahissement par la végétation ; signalons que pour cette photographie, nous avons dû reproduire un négatif fourni par Monsieur Beaujean, datant de quelques années : Il nous fut impossible de rephotographier une telle vue, tant la végétation a progressé.

Si le château de Cheratte avait pu, jusqu'à nos jours, conserver toutes ses richesses, il serait certainement aujourd'hui un musée qui ne craindrait aucunement la rivalité des autres musées de nos régions. L'un des seigneurs de Cheratte, Jean-Mathieu de Saroléa (1706 – 1785) avait, avec goût et persévérance, réuni au Château les plus riches collections ; les catalogues de ces richesses furent publiés après sa mort, lorsque l'on fit la vente de son cabinet ; les deux catalogues les plus importants sont celui de la bibliothèque, et celui des antiquités et peintures.

A l'heure actuelle, le catalogue de la bibliothèque, rédigé par un savant nommé Paquot, est très recherché par les bibliophiles ; nous avons heureusement pu en consulter un exemplaire à la bibliothèque des Chiroux, à Liège. Dans l'ouvrage sont renseignées des œuvres très diverses, dont certaines sont fort rares ; le catalogue s'intitule :

"Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu Mr. De Saroléa, Seigneur du Ban de Cheratte, Barchon, S. Remi, Fexhe, et Streel, Chanoine-Tréfoncier de la très-Illustre Eglise Cathédrale de Liège.

Dont la vente se fera publiquement à Liège, dans la Maison du Défunt, vis-à-vis de la Cathédrale, par le sieur Lixon, Estimeur-Juré, et commencera le 6 février 1786, Liège, Dauvrain, 1785, in 8° de 378 pages.

Le catalogue fut disponible dans quelques villes, réparties dans le monde entier ; citons-en quelques-unes :

Aix-la-Chapelle, Amsterdam, Anvers, Bâle, Berlin, Cambrai, Dunkerque, Francfort, Nuremberg, Rome, Saint-Pétersbourg, Spa, Varsovie, Vienne Quant à nous, c'est la lecture de divers numéros de la "Gazette de Liège" de l'époque⁵⁰ qui nous apprit la publication du catalogue, et qui nous décida à nous mettre à sa recherche.

Le catalogue est précédé d'un avertissement flattant la variété peu commune et la reliure superbe des œuvres proposées aux acheteurs ; l'avertissement signale également que la bibliothèque renfermait des livres défendus ; ces livres, dans le catalogue, sont "marqués d'un Astérisque afin de se conformer, par rapport au débit, à ce qui a été statué sur ce point par des Autorités Supérieures".

Les livres sont classés par rubriques. La première des rubriques est consacrée à la théologie ; dans la théologie, nous avons tout d'abord l'Écriture-Sainte, comprenant des "bibles polyglottes" (toutes marquées de l'astérisque), des "bibles latines", des "bibles françaises" dont certaines sont marquées de l'astérisque, des histoires abrégées de la Bible, et enfin des commentaires ; par ces commentaires (p. 17) nous en trouvons "CORNELI JANSENI, Episcopi Iprensis". Ensuite viennent Liturgies et prières, Notes sur les Conciles, mais aussi droit public, droit canonique, jurisprudence romaine, droit français, droit germanique, droit italique, médecine, hygiène, botanique, pierres, philosophie, morale, cavalerie, beaux-arts, belles-lettres, ... A titre d'exemple, nous épinglerons les ouvrages suivants :

p. 235 : Gulielmo BUDAEO, auctore Commentarii Linguae Graecae, Parisiis, Jodocus, Badius, 1529;

p. 238 : J.A. COMENII, Janua Linguarum, referata aurea five Seminarium Linguarum et Scientiarum omnium, Amstelodami, Joannes Janssonius, 1643,

en deux collections, les intérieures latines, les extérieures flamandes, la marge inférieure traversant les pages françaises, avec deux longues tables de tous les mots, l'une française, et l'autre flamande, non chiffrées.

Parmi les romans, à côté d'ouvrages célèbres comme ceux de NOSTRADAMUS, RABELAIS ou encore BOCCACE, nous épinglerons avec un sourire un ouvrage bien plus frivole qui, comme son titre le laisse prévoir, est marqué de l'astérisque :

p. 271 : L'Art de connaître les Femmes avec une dissertation sur l'Adultère, par le Chevalier de Plante Amour, La Haye, Jacques van der Kielboon, 1730.

⁵⁰ Gazette de Liège, sous privilège, DESOER édit., décembre 1785, janvier 1786.

Pour achever l'inventaire sur une note plus sérieuse, nous ajouterons que le catalogue compte encore des rubriques consacrées à la géographie, l'histoire, les monnaies, les voyages, les vies de saints, et les vies des Papes. En tout, le catalogue contient 2144 articles.

Le catalogue des antiquités et des tableaux s'intitule :

« Catalogue des effets précieux de feu M. de Sarolea, seigneur du ban de Cheratte, Barxhon, S. Remi, Fexhe, et Streel, chanoine trésorier de la très illustre cathédrale de Liège dont la vente se fera publiquement à Liège et commencera le 6 mars 1786, Liège, Lemarié, 1785, in 4° de 100 pages. »

Il contient 2027 articles, rangés en diverses catégories. Bijoux et joyaux occupent 350 articles, Médailles 214, et Porcelaines (Chine, Japon, Sèvres) 214.

Les œuvres d'art, sculptures, tableaux se montent à 702 articles, parmi lesquels figurent les noms de TENIERS, REMBRANDT, RUBENS, VAN DYCK, JORDAENS, LE POUSSIN, LE TINTORET, Salvator ROSA, etc . A côté de ces noms universellement célèbres, sont également représentés les peintres liégeois : 3 CARLIER, 8 DAMERY, 10 BERTHOLET, 13 FIZEN, 2 LAIRESSE, 8 DOUFFET, 1 GOSWIN, 2 JUPIN, 2 DUVIVIER, 1 AUBEE, 2 COCLERS, 2 BOURGUIGNON, 1 FAYN.

N'est-ce pas là une "panoplie" que les meilleurs musées du monde n'auraient pas désavouée ?

Dans le catalogue figurent également objets d'histoire naturelle, meubles antiques, pendules, armes...

La famille de Saroléa s'est à présent éteinte. Le Château, qui fut le siège de la Seigneurie du ban de Cheratte (: Cheratte, Barchon, et Saint-Remy), est actuellement la propriété du Charbonnage du Hasard.

Le Charbonnage y a établi son service médical ; le Château possède 4 lits destinés aux blessés graves ; remarquons qu'il n'y a pas de salle d'opération, les opérations chirurgicales se faisant soit à Bavière (Liège), soit au Château-Rouge (Herstal) ; après ces opérations, les blessés rentrent en convalescence dans leur famille ou, s'ils sont célibataires, dans le Château de Cheratte, où ils sont soignés par l'infirmier, Mr. Abbeels.

5. A propos d'un ancien château et d'un trésor caché.

FREMDER⁵¹ rapporte une tradition locale qui circulait à son époque – 1858 – et à laquelle beaucoup de Cherattois croient encore aujourd'hui : connaissons-nous un jour la vérité ? (un trésor est à la clé !).

Un ancien château des ducs de Limbourg aurait été bâti, selon cette tradition, sur la colline des "Grands-Sarts".

A ce château, venait aboutir une longue galerie souterraine, fermée en plusieurs endroits par d'énormes grilles de fer.

Cette longue galerie souterraine conduisait à une mine d'argent, si riche que, dit-on, celui qui la découvrit s'empessa de la fermer d'une barrière solide pour épargner à ses descendants les soucis et les dangers d'une fortune trop immense.

Comme dans toutes les légendes de trésors, celui-ci sera retrouvé un jour par quelqu'un qui ne l'aura pas cherché ; à moins évidemment qu'il n'ait jamais existé, mais pourquoi ne pas y croire nous aussi, c'est tellement mieux ainsi, et puis ne dit-on pas qu'"il n'y a pas de fumée sans feu". Qu'attendent les chercheurs pour explorer le souterrain ?

6. Les anciennes routes.

a. la chaussée romaine.

La route romaine de Tongres à Trèves – voir p. 45 – passait par Cheratte. Les romains durent y jeter un pont sur la Meuse pour la traverser ; pour construire ce pont, les Romains, selon leur habitude, choisirent – voir carte p. 45 – la sortie d'un coude du fleuve : de cette manière, les eaux ne venaient pas frapper les piles avec violence.

Nous avons longuement parlé de ce pont – p. 41 à 50 – et nous présentons p. 42 une photographie du "rovillé pont" ou "rouillé pont", vestige cherattois de l'édifice ; selon certains, la dénomination "rovillé pont"⁵² traduirait la présence d'eaux tumultueuses, ces eaux tumultueuses que les Romains évitèrent précisément en jetant le pont à la sortie du coude de la Meuse. Ajoutons que selon certains Cherattois, l'église du XIème s. – voir p. 50 à 56 – aurait un poste romain pour origine (tour : rôle défensif).

⁵¹ FREMDER, La Meuse Belge, Liège, Renard édit., 1858, p. 284.

⁵² témoignage recueilli à Cheratte.

b. la rue du Curé.

Nous ne reviendrons pas à cette rue dont nous avons parlé de la page 29 à la page 32.

c. le chemin du Voué.

Nous pouvons apercevoir la "Voie du Voué" sur les cartes de l'ancien ban de Cheratte et du comté de Dalhem, présentées dans ce travail.

La Voie du Voué devait son nom aux fréquents passages du drossard de Dalhem, voué de Housse, La Rochette et Cérexhe. Elle passait par Feneur, Saint-Remy, Housse, Jupille, et gagnait Liège⁵³.

La plus ancienne mention que l'on possède de cette Voie, date de 1301 ; il s'agit du "Record de la Hauteur Cheratte" (1301) que nous présentons en annexe.

d. la rue de Visé, et le Royal Chemin.

Actuellement, la Rue de Visé traverse Cheratte Bas, du Nord au Sud. C'est en 1841 que fut construite la route de Jupille à Visé ; cette route, nous apprend Dejardin⁵⁴ "suit en partie la direction de l'ancien royal chemin appelé aujourd'hui tout simplement vieille route."

C'est au fait qu'il était placé sous la sauvegarde particulière du souverain, que le chemin devait la noble épithète de Chemin royal.

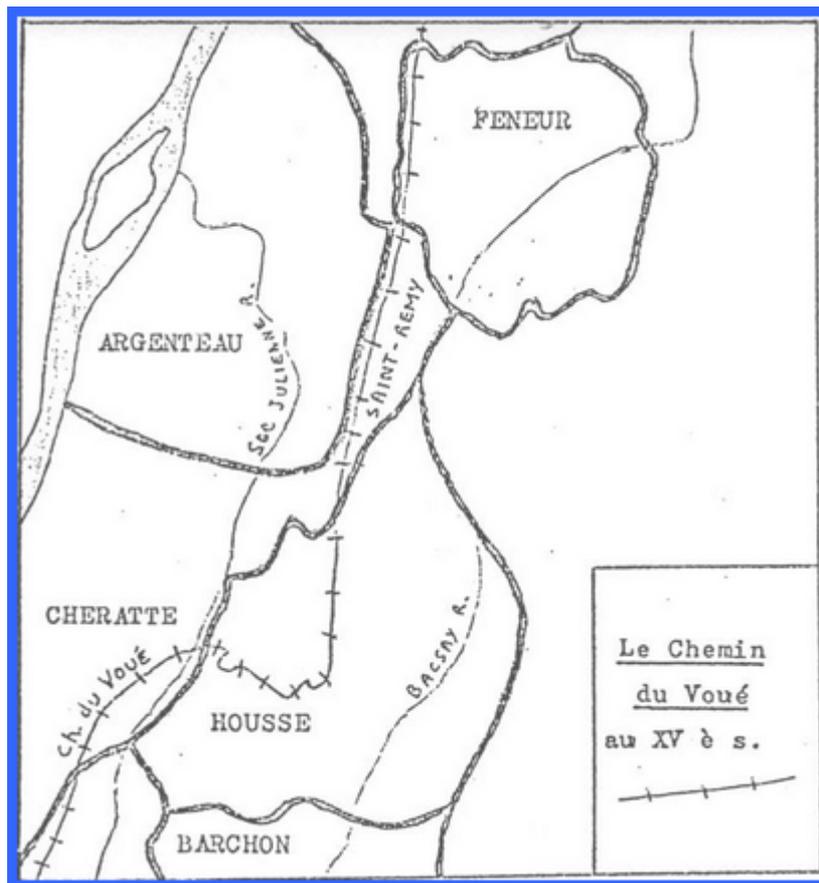
Il y avait, au XV^{ème} siècle, un tribunal spécial qui était chargé de juger les délits qui pouvaient y être commis.

Ce royal chemin était – comme par hasard – si bien (!) entretenu que, "de mémoire d'homme, il n'y était plus passé de voiture, lorsqu'en 1836, l'évêque de Liège, dans une tournée de confirmation, s'aventura sur cette route au péril de ses jours, bien que les paysans soutinssent le carrosse du prélat, de droite et de gauche"⁵⁵.

⁵³ Le Vieux Liège, tome VI, p. 266.

⁵⁴ DEJARDIN, Op Cit., p. 7-8.

⁵⁵ Voici la manière dont FREMDER, op. cit., p 285 ???, peut-être inspiré par Dejardin, raconte l'événement : "Il était si bien entretenu que personne, de mémoire d'homme, n'y avait été vu passant en voiture, lorsqu'un évêque de Liège s'y engagea : le prélat n'en aurait jamais été tiré, si les paysans ne se fussent mis à soutenir le carrosse de droite et de gauche".



7. Remarque.

Cheratte, comme nous l'avons vu, a possédé un pont, le "Pont des Romains", jusqu'au 8^{ème} siècle ; il est intéressant de remarquer que ce pont ne fut jamais reconstruit : la liaison Trèves – Tongres avait été remplacée par d'autres voies, et le passage d'une rive à l'autre n'importait plus à Cheratte. Bien sûr, aujourd'hui la Meuse est enjambée par un pont, mais ce pont est un pont d'autoroute et de plus, il n'est pas compris entièrement sur le territoire de Cheratte ; il passe en effet surtout sur les communes de Wandre et de Herstal.

Pour traverser le fleuve, les Cherattois durent utiliser un bac⁵⁶.

Parmi les documents présentés en annexe, nous citons une "adjudication du passage d'eau de Cheratte" datant du XIV^{ème} siècle (1394).

⁵⁶ Voir photos pages 42 et 78.

Sous le régime français, l'adjudication se fit en faveur d'un certain Dupont ; voici d'ailleurs quelques prix qui figuraient sur le tarif "à percevoir par le bac établi sur la Meuse à Cheratte", "Pluviôse, an 10" :

| | Argent | |
|---|-----------|----------|
| | De France | De Liège |
| Par Personne | 0,03 | 0,0,2 |
| Pour un cheval de selle y compris le cavalier | 0,25 | 0,4,0 |
| Pour un bœuf | 0,18 | 0,3,0 |
| Pour une vache | 0,12 | 0,2,0 |
| Pour un mouton | 0,03 | 0,0,2 |
| Pour un porc | 0,03 | 0,0,2 |
| Pour une chèvre | 0,03 | 0,0,2 |
| Voitures : | | |
| Pour une voiture à 2 chevaux | 0,85 | 0,16,0 |
| Pour chaque cheval en sus | 0,18 | 0,3,0 |
| Chariots, charrettes : | | |
| Pour 1 chariot par cheval | 0,18 | 0,3,0 |
| 1 charrette à 1 cheval | 0,30 | 0,5,0 |
| chaque en sus | 0,12 | 0,2,0 |

A titre documentaire, signalons que ces prix sont assez semblables à ceux qui étaient pratiqués aux passages d'eau voisins, de Wandre et d'Argenteau à la même époque ; c'est ainsi qu'à Argenteau le passage d'une personne coûtait 0,03 (F) ou 0,0,2 (L), celui d'un carrosse à deux chevaux 0,90 (F) ou 0,15 (L) ; par contre, au passage d'eau d'Argenteau, on distinguait les véhicules chargés des véhicules non chargés⁵⁷.

L'adjudication à Dupont s'était faite pour une somme de 525 francs⁵⁸.

Nous avons également trouvé un procès-verbal dressé par l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Ourthe, rédigé après une visite à Cheratte, sur la remise, conformément à l'adjudication faite du Sieur Guillaume, le 12 germinal an 13, entre les mains de Dupont, abonnataire du passage établi à Cheratte :

Nous y apprenons que le passage comprend : un bac passe cheval de 14 m. de longueur,
1 m 60 de largeur,
60cm de profondeur.
un bac de 11 m de longueur,
1 m 30 de largeur,
50 cm de hauteur.

En note, nous y apprenons que "le maire qui l'accompagna dans sa visite a remarqué le très mauvais état des deux pièces décrites" ; cet état est présenté comme dangereux, et même fort dangereux "prenant l'eau qui y pénètre de plusieurs côtés".

⁵⁷ A.E.L., F.F., liasse 1828.

⁵⁸ Ibidem.

Le "Pont des Romains" n'ayant pas été remplacé, le passage d'eau continua à remplir ses fonctions jusqu'au début de notre siècle ; ci-dessous, voici deux photographies du passage d'eau, aux environs de 1900, aimablement prêtées par monsieur l'abbé Fossoul :



Vue depuis Cheratte (le passeur va aborder Chertal)



Vue depuis Chertal (à l'arrière-plan – fumée du train – nous apercevons le "Sartay").

Chapitre III : LE SCEAU DE LA COMMUNE DE CHERATTE

Le sceau de la commune de Cheratte présente certaines particularités qui justifient le fait que nous lui réservions un chapitre.

Dès le haut moyen-âge, les communautés eurent à authentifier des actes par l'apposition d'un sceau. Aussi, dès le XII^{ème} siècle, les villes disposaient de leurs sceaux propres, suivant la nature de l'acte à valider : par exemple le "grand scel" pour les actes d'intérêt général, le "scel aux causes" pour les actes moins importants et le "petit scel" destiné aux affaires courantes qui servait de plus de "contre scel" au grand⁵⁹.

Les localités moins importantes que les villes n'eurent qu'exceptionnellement des sceaux particuliers.

Les maieurs et échevins ruraux empruntaient, pour sceller leurs actes, le cachet d'un personnage important, ou d'une ville voisine.

Ce n'était pas le cas à Cheratte qui sous ce rapport mérite une mention toute spéciale :

"Cheratte est une des rares communes qui continua à se servir, jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, du sceau qu'elle avait fait graver au 14^{ème} siècle⁶⁰".

Ce sceau que nous reproduisons ci-dessous indique l'appartenance de Cheratte au Comté de Dalhem, et par là même au Duc de Brabant. En effet, les deux bannières qui accostent la tour sont aux armes de Brabant écartelées avec celles de Dalhem. La légende est la suivante : "S(igillum) Schabinorum Curie de Cheratte".



⁵⁹ L'empreinte du "contre scel" était portée au revers du sceau principal.

Max SERVAIS, Armorial des Provinces et Communes de Belg., Lg, 1955, p 38.

⁶⁰ E. PONCELET, Sceaux des villes, communes, échevinnages et juridictions civiles de la prov. De Liège, Liège, Vaillant-Carmanne, 1923, p. 44.

De ce sceau du XIV^{ème} siècle, il existe un exemplaire brisé, sur un acte du 24 mai 1566 aux archives de l'abbaye de Val-Dieu. D'autres exemplaires existent encore, tant aux Archives du Royaume à Bruxelles, qu'aux Archives de l'Etat à Liège⁶¹.



Il est étonnant que Cheratte qui use actuellement du sceau ordinaire au lion héraldique – second sceau de cette page – n'ait point fait la demande pour user de son ancien sceau, ce qui lui serait sûrement accordé.

⁶¹ AEL, GREFFE, 21 février 1771. A ce dernier acte est joint un extrait d'un record échevinal du 7 juin 1532, portant que la seigneurie et hauteur de Cheratte appartient au duc de Brabant.
AGR (Archives Générales du Royaume), actes de 1618 et 1780.
COLLECTION SIGILLAIRE, moule n° 16789.